

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER : R-4122-2020, Phase 4

Gazifère - Demande pour la
fermeture réglementaire des livres
pour la période du 1^{er} janvier au 31
décembre 2019 et du 1^{er} janvier au 31
décembre 2020, pour l'approbation
du plan d'approvisionnement et pour
la modification des tarifs à compter
du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier
2022

Rapport du GRAME

Préparé par

Nicole Moreau
Analyste environnement et énergie
EnviroConstats

Pour le Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement
(GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 16 septembre 2021

MANDAT

Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Par ailleurs, elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents des Distributeurs portant sur les demandes d'approbation des tarifs de gaz naturel.

Table des matières

Mandat	2
I. Gaz perdu.....	4
1.1 Gaz perdu attribuable aux dommages causés par un tiers	4
1.2 Estimation de la quantité de gaz perdu lors des inspections relatives aux détections de fuites	6
II. Résultats du PGEÉ	9
2.1 Analyse des écarts.....	9
2.2 Évaluation des programmes et démarches d'amélioration des résultats en EE	11
2.2.1 Programme Chaudière à condensation.....	11
2.2.2 Programme Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation	14
2.3 Budget	16

I. GAZ PERDU

Dans cette section, le GRAME explore les causes de la hausse du gaz perdu en 2020, en cherchant à cibler comment Gazifère pourrait améliorer sa performance en cette matière.

1.1 Gaz perdu attribuable aux dommages causés par un tiers

Concernant la quantité de gaz perdu attribuable aux dommages causés par un tiers, Gazifère fournit les informations suivantes :

Réponse 1.1.2 :

Le tableau ci-dessous présente la quantité de gaz perdu attribuable aux dommages causés par un tiers (en m³) pour les années 2015 à 2020 :

Année	Quantité (m ³)
2015	45 437,17
2016	12 153,69
2017	7 437,63
2018	18 974,40
2019	118 354,37 ¹
2020	47 060,90

Note de bas de page no 1 : La quantité de gaz perdu au cours de l'année 2019 est plus importante puisqu'il y a eu deux bris majeurs, dont un sur une conduite à haute pression.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 1.1.2

L'augmentation de volumes de gaz perdu a été notée entre les mois d'août à décembre 2020 :

Gaz perdu 2020												
Stabilisation du gaz perdu	\$0	\$104 620	\$333 668	\$42 426	\$77 633	\$110 298	\$158 181	\$247 872	\$356 203	\$512 713	\$474 287	\$552 870
Mouvements	104 277	227 954	(291 382)	34 953	32 303	47 364	88 879	107 162	154 828	(39 982)	76 769	114 482
Sous-total	\$104 277	\$332 574	\$42 286	\$77 378	\$109 936	\$157 662	\$247 059	\$355 035	\$511 031	\$472 731	\$551 056	\$667 352
Intérêts selon dette C-T 3.95%	343	1 095	139	255	362	519	813	1 169	1 682	1 556	1 814	2 197
Stabilisation nette	\$104 620	\$333 668	\$42 426	\$77 633	\$110 298	\$158 181	\$247 872	\$356 203	\$512 713	\$474 287	\$552 870	\$669 548

Référence : R-4122-2020, Phase 4, [B-0289](#)

Concernant les incidents avec des tiers, Gazifère précise au GRAME ne pas avoir pas noté d'événement de grande envergure d'août à décembre 2020 :

Réponse 1.8 :

Aucun événement de grande envergure ne s'est produit au cours des mois d'août à décembre 2020.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 1.8

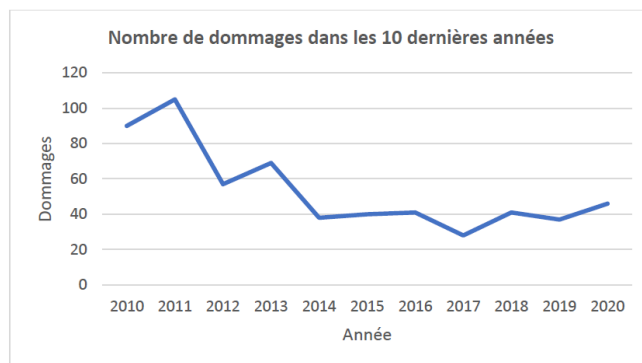
Concernant la résolution des incidents avec un tiers, Gazifère précise qu'elle a la responsabilité de procéder à la réparation des dommages et qu'elle s'assure de remplacer la conduite endommagée :

Réponse 1.9 :

Gazifère a la responsabilité d'effectuer les travaux de réparation des dommages causés par des tiers. De manière plus précise, Gazifère s'assure que la portion de la conduite endommagée par un tiers soit remplacée en la retirant et en installant une nouvelle section de conduite. Suivant cette nouvelle installation, Gazifère procède alors à certains tests afin de s'assurer qu'aucune fuite n'est présente.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 1.9

Le graphique portant sur le nombre de dommages dans les 10 dernières années indique une décroissance.



Référence : R-4122-2020, Phase 4, [B-0290](#), p. 9-10

Malgré cette décroissance, l'estimation de la quantité de gaz perdu lors d'un incident impliquant un tiers doit être fiable. Gazifère nous indique que l'estimation du gaz perdu peut être mesurée de manière fiable lors d'un incident impliquant un tiers :

Réponse 1.1 :

Gazifère confirme être en mesure d'estimer de manière fiable la quantité de gaz perdu lors d'un incident impliquant un tiers.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 1.1

Par ailleurs, Gazifère précise au GRAME que le calcul du gaz perdu est réalisé via un programme informatique, selon plusieurs paramètres tels le coefficient de débit et la durée du dommage.

Réponse 1.1.1 :

Pour mesurer la quantité de gaz perdu, Gazifère utilise un programme informatique lui permettant de simuler le dommage et de mesurer le débit de gaz naturel se trouvant dans la conduite lors de l'incident. Pour effectuer cette simulation, Gazifère doit obtenir un certain nombre d'informations, telles que :

- Le coefficient de débit, lequel est obtenu en entrant les données (dimension de la conduite et de la fuite ainsi que la pression) relatives au dommage dans un outil de simulation ;
- La température extérieure au moment de l'incident (puisque cet élément a un impact direct sur la consommation des clients et donc, sur la pression présente dans la conduite);
- La durée du dommage.

La simulation permet alors, avec ces données, d'obtenir avec fiabilité la quantité de gaz perdu suite à un incident spécifique.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 1.1.1

À cet égard, le seul élément pouvant dépendre d'estimation externe au programme informatique demeure l'évaluation de la durée du dommage, qui pourrait être sous-estimée. Le GRAME recommande à Gazifère de se pencher sur cette variable, soit la durée du dommage dans l'estimation du gaz perdu, particulièrement pour les incidents ayant lieu des mois d'août à décembre 2020.

1.2 Estimation de la quantité de gaz perdu lors des inspections relatives aux détections de fuites

Concernant l'estimation de la quantité de gaz perdu lors des inspections relatives aux détections de fuites (branchements et conduites) du réseau de distribution, Gazifère indique qu'elle n'est pas en mesure de l'estimer, faute d'en connaître les variables qui portent sur la durée, la dimension et le débit, bien que ces fuites puissent être négligeables comparativement à d'autres sources. Ainsi, de l'avis du GRAME, la source de la croissance du gaz perdu ne proviendrait pas des fuites fugitives :

Réponse 1.2 :

Gazifère n'est pas en mesure d'estimer la quantité de gaz perdu dû aux fuites fugitives, car plusieurs éléments nécessaires au calcul du gaz perdu demeurent inconnus, tels que la durée de la fuite, sa dimension et son débit.

Bien que Gazifère ne soit pas en mesure de quantifier le gaz perdu lors d'une fuite fugitive, il est raisonnable de considérer ces pertes comme négligeables par rapport aux autres sources de gaz perdu¹. Les fuites fugitives (qu'on pourrait qualifier de « micro-fuites ») sont détectées à des concentrations très basses, généralement de l'ordre de quelques parties par million (ppm)². Conséquemment, même dans une situation où la fuite serait détectée

¹ Note de bas de page no 2 : Par exemple, lors de dommages ou de purges de conduite.

² Note de bas de page no 3 : Les ppm représentent le nombre d'unités de masse ou de volume d'une substance par million d'unités du constituant principal d'une solution ou d'un mélange.

après plusieurs mois d'activité, le gaz perdu représenterait quelques m³. L'odorisation du gaz au mercaptan, dans le réseau de Gazifère, fait en sorte que toute fuite significative peut être rapidement identifiée.

Finalement, tel que plus amplement décrit à la réponse 1.4 de la présente demande de renseignements, Gazifère respecte des programmes d'entretien préventif dont plusieurs prévoient l'inspection régulière des conduites ou des branchements dans l'objectif de détecter des fuites fugitives. Ces programmes sont performants et permettent de maintenir l'intégrité du réseau gazier du distributeur. (Nos soulignés)

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 1.2

Par ailleurs, lors des inspections relatives aux détections de fuites, Gazifère indique avoir pu identifier des micro-fuites en 2020, bien que les résultats de 2020 démontrent des fuites de moindre importance :

Réponse 1.3 :

Les programmes de détection des fuites de Gazifère ont effectivement permis d'identifier des micro-fuites en 2020, situation par ailleurs tout à fait normale. En effet, l'un des objectifs de la détection des fuites (sur les conduites principales et les branchements) est de maintenir l'intégrité du réseau gazier. Il est donc normal de détecter des micro-fuites lors de ces inspections. Il importe également de souligner que le nombre de fuites fugitives détecté en 2020 était moins important que les années antérieures. En effet, Gazifère travaille de façon proactive pour assurer l'intégrité de son réseau gazier et opère différents programmes préventifs (ex. remplacement de raccords AMP, remplacement des branchements de cuivre/acier). Ces programmes font une grande différence dans la diminution du nombre de fuites.

Lorsqu'une micro-fuite est détectée, Gazifère s'assure de la réparer dans un délai raisonnable, lequel est déterminé selon divers critères, tels que l'emplacement, l'ampleur, le type de fuite, etc. Le plan d'action pour la réparation des fuites est donc élaboré en respectant ces critères.

Finalement, les fuites détectées, bien qu'elles contribuent en petite partie au taux annuel de gaz perdu et non facturé, ne sont pas à l'origine du taux élevé de gaz perdu enregistré en 2020, tel que plus amplement détaillé à la réponse 1.2 de la présente demande de renseignement. (Nos soulignés)

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 1.3

Le GRAME a exploré un autre aspect de la détection des fuites fugitives, soit la portée des inspections par rapport au nombre de détections des fuites de conduites principales. Gazifère explique qu'il est difficile de dériver un tel rapport, considérant la nécessité de procéder à une analyse détaillée des inspections annuelles, laquelle demanderait d'y consacrer trop d'efforts. Gazifère explique toutefois l'ampleur des inspections réalisées :

Réponse 1.4 :

Gazifère respecte des programmes d'entretien préventif bien établis et catégorisés selon certaines caractéristiques (types de composantes du réseau, âge, emplacement, matériaux, etc.). Il est donc difficile de dériver un pourcentage sans procéder à une analyse détaillée des inspections au cours d'une année. Cette analyse exigerait un investissement en temps trop important pour qu'il soit possible d'effectuer ce travail et transmettre un pourcentage précis. Il est toutefois possible de comprendre l'essence de l'ampleur des inspections en illustrant les différentes tâches relatives aux inspections des valves et détections des fuites. (Notre souligné)

Tâches	Principes	Exemples
Conduites principales	Les inspections des conduites sont planifiées selon les caractéristiques particulières de chacune des types de conduites, telles que l'âge, le matériau, l'emplacement, etc. La planification de l'inspection de certains types de conduites suit certains processus d'optimisation au niveau de la répartition du programme dans son cycle.	Toutes les conduites principales et les branchements en polyéthylène installés avant l'an 2000 doivent être inspectés tous les quatre ans. Le pourcentage annuel d'inspections de ce type de conduites ne sera pas nécessairement réparti de façon égale (25 % par an). À titre d'exemple, la répartition annuelle de la totalité de ce type de conduites pourrait être divisé de la manière suivante : Année 1 : 45 % Année 2 : 20 % Année 3 : 15 % Année 4 : 30 %.
Branchements	Les inspections des branchements sont également planifiées selon les caractéristiques particulières desdits branchements. Tous les branchements vont être inspectés dans l'espace d'un cycle complet d'inspection dont la longueur varie selon la catégorie du branchement.	Les branchements en cuivre sont inspectés annuellement tandis que ceux en polyéthylène et en acier ayant une protection cathodique installés à partir de l'an 2000 et opérant à une pression de moins de 700 kPa sont inspectés tous les 8 ans.
Valves	L'inspection des valves doit être planifiée à un intervalle régulier, lequel dépend de la catégorie de la valve à inspecter.	Les délais impartis pour ces inspections sont les suivants : annuelle, aux 2 ans ou aux 5 ans.

Conséquemment, il est difficile de déterminer, sans une analyse détaillée et complexe, le pourcentage d'inspections réalisées annuellement pour chacun des programmes d'entretien puisque les règles applicables à un même programme varient selon certaines caractéristiques, tel qu'expliqué dans le tableau ci-dessus.

Finalement, en ce qui concerne le déroulement des inspections des conduites principales, un technicien doit marcher le long des conduites en balayant un détecteur de gaz combustible près du sol afin de trouver, s'il y a lieu, une fuite de gaz naturel.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 1.4

Une autre question se posait, soit l'inspection des conduites secondaires. Gazifère précise qu'elle procède à l'inspection des conduites principales et branchements. Il ne semble pas y avoir d'inspection sur les conduites secondaires.

Le GRAME est d'avis qu'il faut retenir que l'augmentation de volumes de gaz perdu a été notée entre les mois d'août à décembre 2020³, soit sur une période de 4 mois :

Gaz perdu 2020												
Stabilisation du gaz perdu	\$0	\$104 620	\$333 668	\$42 426	\$77 633	\$110 298	\$158 181	\$247 872	\$356 203	\$512 713	\$474 287	\$552 870
Mouvements	(3)	104 277	227 954	(291 382)	34 953	32 303	47 364	88 879	107 162	154 828	(39 982)	76 769
Sous-total		\$104 277	\$332 574	\$42 286	\$77 378	\$109 936	\$157 662	\$247 059	\$355 035	\$511 031	\$472 731	\$551 056
Intérêts selon dette C-T 3.95%		343	1 095	139	255	362	519	813	1 169	1 682	1 556	1 814
Stabilisation nette		\$104 620	\$333 668	\$42 426	\$77 633	\$110 298	\$158 181	\$247 872	\$356 203	\$512 713	\$474 287	\$552 870

Référence : R-4122-2020, Phase 4, [B-0289](#)

Bien qu'il s'agisse de micro-fuites, il semble que le gaz perdu pourrait provenir de plusieurs problématiques, comme celle énoncée précédemment par le GRAME, et donc inclure également une fuite plus importante sur le réseau.

Nous comprenons que normalement les fuites fugitives seraient qualifiées de micro-fuites. Toutefois, il y a lieu de s'interroger si l'estimation d'une des fuites fugitives, via les paramètres utilisés (ex. : la durée de la fuite), pourrait être la cause d'une hausse des fuites qui perdure sur une période de 4 mois, allant en augmentant entre août et décembre, laquelle aurait été trouvée par la suite, considérant le rétablissement à des valeurs plus normales en 2021.

Le GRAME recommande à Gazifère de revoir les événements répertoriés sur les fuites fugitives en décembre 2020 ou à la date la plus rapprochée du rétablissement des valeurs normales rencontrées pour le gaz perdu, donc d'en faire une évaluation plus précise, mais ciblée.

Considérant les émissions des GES qui résultent des fuites fugitives, le GRAME estime qu'il demeure important d'assurer un suivi pour les limiter.

Sous réserve des recommandations énoncées dans le présent rapport, le GRAME recommande à la Régie de prendre acte du taux de gaz perdu de 3,05% pour l'année 2020 et des démarches de Gazifère visant à identifier les causes possibles de gaz naturel perdu lorsque le taux constaté en fin d'année dépasse 1%.

II. RÉSULTATS DU PGÉE

2.1 Analyse des écarts

Dans cette section, le GRAME présente son analyse des écarts entre les prévisions en économies d'énergie annoncées par Gazifère notamment au dossier R-4043-2018 et ses résultats.

En comparant les données réelles de 2019 et les résultats pour l'année 2020, les résultats sont sensiblement les mêmes pour les programmes résidentiels. Le problème des écarts

³ R-4122-2020, Phase 4, [B-0289](#)

entre les prévisions et les résultats réels du dossier de fermeture de 2020 provient plutôt d'une surestimation des prévisions de participation notamment pour les programmes commerciaux.

Le graphique suivant est tiré du rapport⁴ du GRAME au dossier R-4043-2018 et permet d'illustrer la croissance du nombre de participants sur la durée du Plan directeur. Cette croissance procède par bonds pour se stabiliser à partir de 2020-2021.

Programmes commerciaux	Nombre de participants bruts**						
	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)	0	0	0*	21	21	21	21
Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)	0	0	1	1	1	1	1
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM (67.14)	0	0	0*	6	6	6	6
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15)	0	0	0*	35	35	35	35
Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)	0	0	0*	4	4	4	4
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12)	0	0	0*	3	2	2	2
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)	0	0	0*	3	3	3	3
Étude de faisabilité (67.10)	1	0	4	4	4	4	4
Chaudière à condensation (67.6)	18	8	21	21	21	21	21
Unité de chauffage infrarouge (67.7)	0	0	0*	3	3	3	3
Aérotherme à condensation (67.5)	0	0	0*	5	5	5	5
Chauffe-eau à condensation	0	0	0	12	12	12	12

* Modifié selon les données fournies à la pièce R-4043-2018-[C-GI-0018](#), RDDR no : 5.1, 7.1, 8.1, 9.1, 10.2, 12.1, 13.1 et 14.1

** Données provenant des tableaux pièces [C-GI-0012](#)

Par exemple, les programmes Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12) et Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11) prévoyaient conjointement, selon les données du dossier R-4043-2018, 6 participants en 2020, alors qu'il n'y avait aucun participant en 2018⁵. Le dossier de fermeture indique un taux de participation nul, identique aux résultats réels de 2018. L'année 2020 est semblable à celle de 2018 pour ce qui est du nombre de participants pour ces programmes.

⁴ R-4043-2018, [C-GRAME-0027](#), page 7

⁵ R-4032-2018, [B-0075](#)

Tableau 4
Taux de participation par programme

Programme	Prévision 2020	Réel 2020	Taux de participation
Chauffe-eau à condensation (accumulation - Commercial)	7	4	57%
Chauffe-eau à condensation (sans réservoir - Commercial)	5	12	240%
Unité de chauffage infrarouge	3	15	500%
Appui aux initiatives	5	0	0%
Étude de faisabilité	4	1	25%
Combo hotte à débit variable et générateur d'air chaud	4	3	75%
Aérotherme à condensation	5	2	40%
Régulateur extérieur de chaudière	21	0	0%
Cuiseur à vapeur	1	2	200%
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST	5	1	20%
Lave-vaisselle Energy Star BT-CM	1	0	0%
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit	35	49	140%

Référence : R-4122-2020, Phase 4, [B-0303](#), Tableau 4, Taux de participation par programme, p. 7

Le programme Aérotherme à condensation (67.5) prévoyait 5 participants en 2020, alors qu'il n'y avait aucun participant en 2018⁶. Le dossier de fermeture indique 2 participants, une hausse par rapport aux deux années précédentes.

Le GRAME est d'avis que Gazifère a surestimé au dossier R-4043-2018 le nombre de participants pour certains programmes commerciaux, créant un écart au dossier de fermeture de l'année 2020.

2.2 Évaluation des programmes et démarches d'amélioration des résultats en EÉ

Outre l'analyse précédente, le GRAME s'est penché dans cette section sur les conséquences de ces écarts et sur les démarches entreprises par Gazifère pour y remédier.

2.2.1 Programme Chaudière à condensation

Lors du sondage des participants, ceux-ci ont proposé certaines mesures, soit un programme de conversion pour les appareils utilisant des réfrigérants et la mesure de nettoyer ou décontaminer les gaz de combustion afin de réduire les émissions de particules.

⁶ R-4032-2018, [B-0075](#)

AUTRES MESURES À CONSIDÉRER

- Mesures de lutte aux gaz à effets de serre et impact environnemental.
- Promotion du gaz naturel renouvelable.
- Programme de conversion pour des appareils utilisant des réfrigérants qui réduisent les gaz à effet de serre pour suivre les ententes internationales
- Nettoyer ou décontaminer les [gaz de combustion] pour réduire les particules qui se retrouvent dans l'atmosphère

Référence : R-4122-2020 Phase 4, [B-0306](#) Évaluation du programme Chaudière à condensation, p.11

En réponse au GRAME, Gazifère indique que les mesures proposées *ne correspondent pas aux objectifs visés par le PGEÉ actuel de Gazifère*⁷, à savoir la réduction de la consommation de gaz naturel. Cependant, Gazifère précise que les objectifs et l'offre de programmes seront revus via un comité de travail interne, permettant d'identifier une offre de programmes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs lors du prochain PGEÉ :

Les mesures proposées par les participants au sondage ne correspondent pas aux objectifs visés par le PGEÉ actuel de Gazifère, tels que la réduction de la consommation de gaz naturel. Cela étant dit, parmi les technologies qui permettent de réduire l'utilisation de réfrigérants, l'on compte les thermopompes au gaz naturel, une technologie émergente qui fait présentement l'objet de différents projets de recherche et démonstrations au Canada.

Les mesures touchant au nettoyage et à la décontamination des gaz des combustion ont un impact positif sur l'environnement mais ne permettent pas de réduire la consommation de gaz naturel. Par ailleurs, le cadre réglementaire actuel ne permet pas de quantifier les bénéfices rattachés à la mise en place de ce type de mesure.

Gazifère élabore actuellement son prochain PGEÉ. Dans ce contexte, les objectifs et l'offre de programmes seront revus par un comité de travail interne, appuyé par la firme Dunskey. Cet exercice permettra à Gazifère d'identifier une offre de programmes, au-delà des suggestions offertes par les répondants, qui saura contribuer à l'atteinte des objectifs identifiés pour le prochain PGEÉ. (Nos soulignés)

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 3.1

On observe pour le programme *Chaudière à condensation* un taux de participation de 57 % par rapport aux prévisions de réalisation :

⁷ R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 3.1

Tableau 4
Taux de participation par programme

Programme	Prévision 2020	Réel 2020	Taux de participation
Chauffe-eau sans réservoir à condensation (résidentiel)	127	60	47%
Thermostat intelligent	175	800	457%
Échangeur d'air avec récupération de chaleur	42	8	19%
Chaudière à condensation (moins de 300 KBTU/hr)	8	14	175%
Chaudière à condensation (plus de 300 KBTU/hr)	13	15	115%
Chauffe-eau à condensation (accumulation - Commercial)	7	4	57%

Référence : R-4122-2020, Phase 4, [B-0303](#), Tableau 4, Taux de participation par programme, p. 7

Les aides financières octroyées par Gazifère sont plus modestes de 20 à 30 % par rapport à celles d'Énergir :

Les aides financières octroyées par Gazifère sont plus modestes que le programme équivalent chez Énergir de 20 à 30% pour les chaudières d'une capacité supérieure à 300 kBTu/h. Un rehaussement des aides financières à un niveau équivalent à celui d'Énergir pourrait avoir un impact favorable sur la participation et le taux d'opportunisme au programme. (Notre souligné)

Référence : R-4122-2020 Phase 4, [B-0306](#) Évaluation du programme Chaudière à condensation, p. 12

En ce qui concerne les pistes d'amélioration, Gazifère nous réfère à la réponse 3.1 de la demande de renseignements numéro 9 de la Régie⁸

Piste d'amélioration relative au rehaussement des aides financières du programme *Chaudière à condensation* :

Gazifère est d'avis qu'une augmentation de l'aide financière pour les chaudières ayant une capacité supérieure à 300 kBTu aurait un impact positif sur le taux de participation au programme *Chaudière à condensation*. Gazifère travaille actuellement à l'élaboration de son prochain PGEÉ. Dans le cadre de ces travaux, les programmes offerts seront revus par un comité de travail interne, appuyé par la firme Dunsky. Ainsi, la question de l'aide financière du programme *Chaudière à condensation* fera l'objet d'une analyse approfondie et des changements pourraient être proposés dans le cadre du prochain PGEÉ de Gazifère en vue d'améliorer la situation actuelle.

R-4122-2020, Phase 4, [B-0349](#) Réponses de Gazifère à la demande de renseignements no 9 de la Régie, RDDR no 3.1

Le GRAME est satisfait de l'intention annoncée par Gazifère à l'effet d'analyser l'enjeu de l'aide financière pour le programme *Chaudière à condensation*. Le taux de participation étant relativement faible, le GRAME est d'avis qu'une amélioration de

⁸ R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 3.2

l'aide financière est nécessaire afin d'atteindre les cibles d'efficacité énergétique de ce programme.

2.2.2 Programme Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation

Le nombre de participants au programme Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation permet d'établir un taux de participation de 75 % par rapport aux prévisions :

Tableau 4
Taux de participation par programme

Programme	Prévision 2020	Réel 2020	Taux de participation
Combo hotte à débit variable et générateur d'air chaud	4	3	75%

Référence : R-4122-2020, Phase 4, [B-0303](#), Tableau 4, Taux de participation par programme, p. 7

Les participants au sondage ont indiqué, comme suggestion d'amélioration, une augmentation des aides financières :

AUTRES MESURES À CONSIDÉRER

- Autres équipements de cuisine
- Chauffage solaire de l'eau

SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION

- Avoir plus d'information technique / économique sur la mesure
- Augmenter les aides financières
- Offrir des formulaires informatisés

Référence : R-4122-2020, Phase 4, [B-0307](#) Évaluation du programme Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation, p. 11

À cet égard, en réponse à une demande du GRAME, bien que Gazifère considère que les aides financières de ce programme sont adéquates, elle indique avoir l'intention d'analyser la question de l'aide financière du programme *Combo Hotte à débit variable* lors de la revue en comité de travail interne, avec l'appui de la firme Dunsky :

Réponse 3.3 :

Gazifère est d'avis que les participants sondés dans le cadre d'une évaluation de programmes offrant une aide financière seront généralement portés à proposer une augmentation du montant de l'aide financière. Gazifère considère toutefois que les aides financières octroyées dans le cadre de ce programme sont adéquates et elle ne prévoit pas

les revoir à court terme. D'ailleurs, le consultant n'a émis aucune recommandation à cet effet.

Gazifère travaille actuellement à l'élaboration de son prochain PGEE. Dans ce contexte, les programmes offerts seront revus par un comité de travail interne, appuyé par la firme Dunsky. Ainsi, la question de l'aide financière du programme Combo Hotte à débit variable fera l'objet d'une analyse plus approfondie visant à déterminer si le montant actuel de l'aide financière est toujours adéquat.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 3.3

D'autres mesures ont été proposées par les participants au sondage dans le cadre de l'évaluation du programme Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation, soit l'ajout d'autres équipements de cuisine et le chauffage solaire de l'eau :

AUTRES MESURES À CONSIDÉRER

- Autres équipements de cuisine
- Chauffage solaire de l'eau

Référence : R-4122-2020, Phase 4, [B-0307](#) Évaluation du programme Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation, p. 11

En réponse à une demande du GRAME, Gazifère réitère en être à l'élaboration de son prochain PGEE et indique que l'offre de programmes sera revue :

Gazifère travaille actuellement à l'élaboration de son prochain PGEE. Dans ce contexte, les objectifs et l'offre de programmes seront revus par un comité de travail interne, appuyé par la firme Dunsky. Cet exercice permettra à Gazifère d'identifier une offre de programmes, au-delà des suggestions offertes par les répondants, qui saura contribuer à l'atteinte des objectifs identifiés pour le prochain PGEE.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 3.4

En réponse à une demande de la Régie, Gazifère apporte les précisions suivantes quant à la suggestion des participants portant sur l'ajout d'équipements de cuisine, à savoir l'installation de mesures additionnelles comme les lave-vaisselle Energy Star. En résumé, Gazifère compte davantage sur la croissance de la notoriété des programmes destinés aux cuisines commerciales, que sur l'ajout d'équipements :

Piste d'amélioration visant à accroître la notoriété des programmes destinés aux cuisines commerciales :

Le programme visant l'installation gratuite d'un *Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit* (« ci-après « Pulvérisateur ») constitue une porte d'entrée auprès des restaurateurs et gestionnaires de cuisines. Par le biais de l'installation d'une mesure d'efficacité énergétique, il offre à Gazifère l'opportunité de promouvoir les autres programmes destinés

aux cuisines commerciales et favorisant l'économie d'énergie. Ainsi, et compte tenu des excellents résultats du programme *Pulvérisateur*⁴, Gazifère s'attend à observer une croissance de la notoriété des programmes destinés aux cuisines commerciales.

Cela étant dit, l'installation de mesures additionnelles comme les lave-vaisselle Energy Star, requiert notamment une certaine coordination puisque les restaurateurs sont plus favorables à l'idée de remplacer un appareil par un modèle plus efficace lorsque celui-ci est en fin de vie ou brisé. Ainsi, au-delà de la question de la notoriété du programme, Gazifère entend intensifier ses efforts afin de solidifier ses relations et d'augmenter la notoriété des programmes auprès des fournisseurs et des installateurs d'équipements pour cuisines commerciales appelés à intervenir lors d'appels de service ou de remplacements.

R-4122-2020, Phase 4, [B-0349](#) Réponses de Gazifère à la demande de renseignements no 9 de la Régie, RDDR no 3.1

Le GRAME poursuivra l'étude de ces demandes lors du dépôt du prochain PGEE de Gazifère, et suite à la réflexion du comité de travail interne de Gazifère.

2.3 Budget

Concernant les enjeux associés à la disponibilité du budget pour les aides financières, Gazifère précise ne pas avoir limité l'accès à l'un de ses programmes en 2020 :

2.1. (Réf. i. et ii.) En lien avec les enjeux associés à la disponibilité du budget d'aide financière, Gazifère a-t-elle limité l'accès à l'un de ses programmes en 2020, ou encore refusé des préadmissions⁹ ?

Réponse 2.1 :

Non, Gazifère n'a pas limité l'accès à l'un de ses programmes ou refuser des participants en 2020.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 2.1

Concernant les besoins financiers pour réaliser les programmes de son PGEE, Gazifère précise avoir une marge de dépassement budgétaire de 100% par secteur de marché et indique qu'elle veillerait à obtenir un budget additionnel si nécessaire, via une autorisation préalable de la Régie :

2.2 (Réf. i. et ii.) Veuillez confirmer si Gazifère a l'intention de demander une extension du budget de 2021 au cours de l'année, advenant un dépassement du budget associé au PGEE de 2021, donc de ne pas limiter les demandes ?

Réponse 2.2 :

Gazifère dispose d'une marge de dépassement budgétaire de 100 % par secteur de marché⁴. Si cette marge n'était plus suffisante et qu'un budget additionnel devenait nécessaire,

⁹ R-4122-2020, Phase 4, [B-0303](#), Tableau 2, page 5

Gazifère veillerait à obtenir une autorisation préalable de la Régie à cet égard, conformément aux termes de la décision D-2019-0885. Le PGEÉ de Gazifère montre actuellement d'excellents résultats pour l'année 2021. Il est donc possible qu'une demande visant l'autorisation d'un budget additionnel soit soumise à la Régie, par Gazifère, en 2021.

Référence : R-4122-2020, [B-0354](#), Réponses à la demande de renseignements no 5 du GRAME, RDDR no. 2.2

Le GRAME est satisfait des explications fournies par Gazifère quant au soutien financier des programmes pour leur réalisation.

En conséquence, le GRAME recommande à la Régie de prendre acte des résultats du PGEÉ 2020 et des explications de Gazifère justifiant les écarts par rapport aux prévisions et de s'en déclarer satisfaite.